Les civic tech

peuvent-elles

réparer la démocratie ?

Rapport d’analyse/synthèse de l’arène politique

Les civic tech (abréviation de civic technology, ou technologie civique) correspondent à l’ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent d’améliorer le système politique. Elles sont parfois perçues comme de nouvelles formes d’innovation civiques et démocratiques, capables de répondre à la crise de notre système politique. On peut séparer deux catégories principales de civic tech : l’ouverture du gouvernement (facilitation du processus de vote, exploitation et utilisation des données publiques, co-création des lois, etc.) et la participation citoyenne (développement de réseaux citoyens, engagement de communautés locales, etc.). Nous voyons bien ici, que par leur définition même, les civic tech et les acteurs politiques sont intrinsèquement liés. C’est pourquoi l’analyse de l’arène politique des civic tech revêt une importance déterminante dans la cartographie de cette controverse. Il s’agit là de déterminer les prises de position ainsi que les objectifs des différents acteurs publics, politiques comme le gouvernement, le parlement, les partis… Si l’opinion publique est très largement favorable aux civic tech, de nombreuses tensions construisent un débat autour des civic tech, notamment la question du rapport à la décision et aux institutions dans ces technologies (applis, plateformes, démarches d’ouvertures des données publiques, etc).

La controverse sur les civic tech en est encore à ses prémices : actuellement, les institutions politiques, gouvernementales, administratives ne prennent pas vraiment position au sujet des civic tech. Un grand nombre d’initiatives citoyennes utilisant les nouvelles technologies sont lancées sur des outils numériques.

On peut identifier deux acteurs gouvernementaux principaux : d’abord le secrétariat d’Etat à la réforme de l’Etat et à la simplification, jusqu’en mai 2017, qui est un portefeuille désormais rattaché au premier Ministre. Ensuite le secrétariat d’Etat au numérique qui est d’une importance croissante depuis les quelques dix dernières années. L’intérêt de ces représentants gouvernementaux pour les civic tech se manifeste aujourd’hui de plus en plus. Notamment par leur participation conjointe au Forum des civic tech le 8 octobre 2016 dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), ces acteurs manifestent un intérêt pour ces nouvelles technologies. Des discussions ont été possibles entre Axelle Lemaire, Jean-Vincent Placé, alors membres du gouvernement, et des citoyens à propos du numérique au service de la démocratie lors de cet événement inédit en France. Ce Forum a eu lieu lors du sommet du PGO qui a eu lieu à Paris en octobre 2016 à l’occasion de la présidence de la France du PGO. L’objectif de ce partenariat international est la favorisation d’une plus grande participation des citoyens aux décisions gouvernementales : il promeut la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en faisant notamment levier sur le numérique et les nouvelles technologies. C’est un élément essentiel du développement des civic tech. Son action s’étale sur quatre plans : accroitre la disponibilité des informations, encourager sans discrimination la participation du public, mettre en vigueur de très hauts standards d’intégrité dans l’ensemble des administrations, faciliter l’accès aux nouvelles technologies pour aider à la transparence et à la responsabilité. Des plans d’action nationaux doivent être mis en place par les pays adhérents. Ces plans, qui comportent une série d'engagements répondant à des grandes priorités d'action, doivent être co-produits par les organismes publics et la société civile. Ils sont établis pour deux ans. En ce qui concerne la France, le plan d’action national comporte trente engagements, notamment l’accès aux données publiques ainsi que la construction de nouvelles alliances entre le gouvernement et les acteurs de la société civile. La mission Etalab par exemple est une composante du plan d’action, nous en parlerons plus tard. En fait le but du PGO est comparable à celui des civic tech, et les civic tech sont souvent un outil permettant de répondre aux engagements pris dans le cadre du PGO. Intéressons-nous au premier point du plan d’action national de la France. Il s’agit d’ouvrir les données des autorités locales et régionales pour répondre aux attentes légitimes des citoyens quant à la forte proportion de fonds dépensés par les acteurs territoriaux. L’idée fondamentale de ce point est la transparence budgétaire. Ce mouvement de transparence est encouragé par la loi NOTRe qui permet un cadre légal nécessaire à l’ouverture de ces données. Actuellement, il faut faire une demande d’accès afin de pouvoir consulter les données budgétaires de tel ou tel territoire. Maintenant, la publication ouverte de ces données a déjà commencé dans certains territoires comme les villes de Rennes, Montpellier, Paris, le département des Hauts-de-Seine, la région PACA… L’ouverture de ces données demande la collaboration de divers acteurs publics comme la cour des comptes, les élus locaux, les administrations… Les communautés de plus de 3500 habitants doivent publier leurs informations en format *open data*.

Des acteurs publics prennent des initiatives pour améliorer la participation citoyenne, impliquer les citoyens dans la vie politique. Ces actions mises en place permettent de répondre aux exigences du plan d’action national fixé dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Citons parmi ces acteurs l’agence du numérique. Ce *service à compétence nationale* dépendant du secrétariat d’Etat a trois piliers principaux : permettre l’accès à un accès haut débit dans tous les territoires du pays, constituant ainsi un socle à la transformation numérique. Elle a créé l’initiative french tech, qui est une politique publique visant à soutenir la croissance des start ups françaises (parmi lesquelles peuvent se trouver des civic tech). Enfin elle a lancé le programme Société Numérique, qui a pour ambition de soutenir des projets de diffusion de la culture numérique pour permettre aux citoyens de saisir les opportunités de la transformation de la société. Ce dernier pilier s’articule autour de trois axes d’intervention - outiller, structurer et accélérer - l’Etat intervient là dans un double souci : assurer l’égalité des citoyens et des territoires et porter une stratégie économique. Dans le cadre des civic tech, cette initiative est cruciale pour permettre à tous les citoyens d’avoir accès à l’information à laquelle ils ont droit pour pouvoir en débattre en utilisant des « technologies civiques » : elle est essentielle pour qu’une nouvelle fracture ne vienne pas complexifier un quotidien de nombre de concitoyens en butte à des difficultés sociales, économiques, culturelles… Le rôle de l’agence du numérique et de son programme Société Numérique est ici double : il s’agit de mettre en place un environnement favorable à chaque citoyen et fertile au débat. En cela l’agence du numérique est favorable sur deux plans aux civic tech en tant qu’acteur de base de la controverse. D’abord, comme exposé ci-dessus, elle permet aux citoyens l’accès aux données : c’est en quelque sorte un constructeur d’infrastructures d’accès. Ensuite, elle accompagne l’élaboration de stratégies numériques par les collectivités, ce qui peut par exemple inclure des projets de rapprochement/dialogue entre les citoyens et les élus ou représentants des territoires.

L’accès libre aux données est donc la mesure principale prise en faveur des civic tech par les acteurs politiques. En France, cette politique d’ouverture des données a été initiée par le gouvernement en 2011 avec la création de la mission Etalab qui vise à tendre vers un gouvernement ouvert. Etalab est chargée par le gouvernement de mettre à jour et de développer le portail des données ouvertes du gouvernement *data.gouv.fr*. C’est l’acteur qui sert d’interface entre les institutions et les citoyens ou les entités souhaitant recueillir des informations sur les activités du gouvernement. Le but de l’ouverture des données et donc de la mission Etalab est de faciliter la diffusion et la réutilisation des informations publiques, que ce soit par des start-ups dans le domaine des civic tech, par des grands groupes, par d’autres institutions… La mission est explicitement chargée de l’élaboration et du suivi du plan d’action national mis en place dans le cadre du partenariat pour un gouvernement ouvert.

En termes de textes et de réglementation, la loi pour une république numérique (souvent abrégée loi numérique) d’Axelle Lemaire, ex-secrétaire d’Etat au Numérique, promulguée le 7 octobre 2016 est également un acte favorable aux civic tech car elle introduit notamment l’ouverture par défaut des données publiques mais aussi la neutralité du net, l’accessibilité à internet au plus grand nombre… Ce projet de loi a été présenté en conseil des ministres le 9 décembre 2015, adopté en première lecture à l’Assemblée Nationale le 26 janvier 2016, et au Sénat le 3 mai 2016. Dans le cadre de ses mesures sur l’ouverture des données publiques, la loi comprend la création d’un [service public](http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/service-public.html) de la donnée. Elle introduit la notion de données d’intérêt général, pour optimiser l’utilisation des données à de telles fins. Une partie est également dédiée au développement de l’économie du savoir, avec la possibilité pour les chercheurs de publier librement leurs articles scientifiques dans un délai de six à douze mois. Le Sénat a voté en faveur de la facilitation de l’ouverture et de la réutilisation des données des administrations ainsi que des décisions des juridictions administratives et judiciaires. Si l’ouverture des données publiques permet un grand nombre d’initiatives quant à leur utilisation, un débat qui peut, en un sens, dépasser le cadre des civic tech, émerge et pose la question de l’ouverture des données privées, qui n’est de fait pas requis par la loi numérique.

A l’heure actuelle, les initiatives prises sur le plan politique concernent donc essentiellement l’ouverture des données publiques (gouvernementales, administratives, locales…). Les plateformes publiques d’open data sont déjà mises en place et sont encore en plein développement. Elles constituent une mine d’informations de base essentielle à beaucoup d’initiatives *civic tech* : par exemple les sites nosdeputes.fr et nossenateurs.fr qui recueillent des informations sur les parlementaires français se basent sur des informations publiques. Les civic tech sont des initiatives encore très récentes et en plein développement ; si actuellement leur matière première est souvent constituée de données publiques, d’autres sources d’informations seront peut-être nécessaires au développement des futures civic tech.

L’acteur politique principal des civic tech est le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert : en effet ce partenariat a le but que se sont fixé les civic tech. Le PGO est en quelque sorte l’acteur transversal de la controverse : toutes les initiatives publiques mises en place (Etalab, Agence du Numérique…) vont dans le sens des objectifs fixés par le plan d’action national dans le cadre du PGO. Le Partenariat est également une arène favorisant le dialogue entre les acteurs des civic tech provenant de différentes sphères car il regroupe les gouvernements des différents états membres et des entités issues de la société civile. On constate aujourd’hui que les civic tech se développent principalement à l’aide de cette initiative inédite. Les plans d’action nationaux sont établis sur des périodes de deux ans ; cela permet un rafraichissement des enjeux du gouvernement ouvert et confère au PGO une légitimité de fait renforcée.

Quid de la position des partis politiques sur le sujet ? La campagne présidentielle en France a été l’occasion d’interroger tous les candidats et donc tous les bords politiques quant à la leur point de vue sur la question des civic tech. Le site civictechno.fr a mené une enquête auprès de chaque candidat sur ce sujet. Chaque candidat a reçu le même questionnaire et a été invité à y répondre. Parmi ceux qui y ont répondu, il est intéressant de relever qu’aucun n’y est opposé. Les civic tech semblent communément considérées comme une avancée positive de la société, au-delà d’ailleurs de la sphère des acteurs politiques. Si tous approuvent le développement des civic tech, leur utilisation peut-être perçue comme trop faible ou au contraire suffisante. Un premier débat se dessine. Par exemple le candidat de la France Insoumise, Jean-Luc Mélenchon pense que l’usage des civic tech est encore insuffisant à cause du fossé numérique qui existe encore en France mais aussi à cause du *système* tel qu’il est actuellement. Pour pouvoir être viables, les civic tech doivent se développer dans un environnement politique différent de celui que l’on connait actuellement en France d’après J-L Mélenchon. A son opposé, Nicolas Dupont-Aignan, le candidat de Debout La France voit la présence des civic tech comme largement suffisante : d’après lui la relation entre les politiques et les citoyens est très forte et présente grâce aux nouvelles technologies (twitter notamment). Les interactions entre citoyens et responsables politiques n’ont pour lui jamais été aussi présentes qu’aujourd’hui. Toutefois, l’ensemble des représentants de partis politiques ont globalement tendance à considérer que l’Etat a un rôle à jouer en tant que moteur du renouveau démocratique, en utilisant les nouvelles technologies et donc les civic tech. On peut y voir un paradoxe en un sens car dans la perspective d’une utilisation extrêmement répandue des civic tech, le *système* politique, auquel appartiennent (au moins) certains partis et qu’ils ne souhaitent pas changer, serait voué à muter, voire à être révolutionné.

Certains partis politiques commencent d’ailleurs à utiliser des civic tech, ou du moins à se servir de la technologie comme moyen de dialogue avancé avec les citoyens. Dans le cadre de sa campagne pour l’élection présidentielle, Benoît Hamon a proposé aux français de participer à l’écriture de son programme présidentiel via un site dédié. Toutes sortes de pratiques sont expérimentées et encourageantes quant à l’évolution des civic tech.

Bien que directement concernés par la question des civic tech, les acteurs composant la sphère politique n’ont pas encore engagé un grand nombre d’initiatives en faveur des civic tech. Elles sont unanimement encouragées mais à l’heure actuelle, on ne peut compter qu’un seul texte de loi à propos des civic tech. La réglementation est encore quasiment inexistante et sera certainement nécessaire dans la perspective d’une utilisation croissante des civic tech. Il faut tout de même garder à l’esprit que les institutions étatiques s’intéressent de près à la question de l’ouverture du gouvernement via la participation de la France au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert qui est un acteur transversal de la controverse sur les civic tech.